

EXPLOITANTES ET EXPLOITANTS GARDERIES ÉDUCATIVES

Éducation et Développement de la petite enfance (ÉDPE)

Foire aux questions

Politique 901 : Attribution de places dans les garderies éducatives désignées

Q1. Pourquoi établir une politique d'attribution de places dans les garderies éducatives désignées ?

R. La nouvelle politique pour l'attribution des places rendra plus équitable l'accès aux services de garde éducatifs pour les familles de toutes les régions de la province en ciblant les communautés ayant les plus grands besoins. Cette politique appuiera les parents afin qu'ils puissent participer pleinement au marché du travail.

Q2. Quel impact cette politique aura-t-elle sur moi, en tant qu'exploitant d'une garderie éducative?

R. La politique ne s'applique qu'aux exploitantes et exploitants qui souhaitent soit ouvrir un nouvel établissement désigné ou créer des places additionnelles pour enfants d'âge préscolaire.

Q3. Le processus de désignation changera-t-il dû à la politique ?

R. Oui. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance publiera un appel de propositions pour la désignation de places préscolaires existantes ou de nouvelles places préscolaires en garderies éducatives, au moins une fois l'an.

Les exploitantes ou exploitants souhaitant la désignation d'un nouvel établissement ou la création de places additionnelles dans un établissement désigné devront remplir et soumettre l'Étape 1 du formulaire de demande, conformément à la [Politique 901](#).

Q4. Quels renseignements sera-t-il nécessaire de fournir pour demander la désignation des nouvelles places ?

R. Les demandes reçues seront évaluées selon des critères précis identifiés dans la [Politique 901](#), dont la démonstration des besoins régionaux, l'analyse du marché correspondant aux services qu'entend offrir l'établissement et un échéancier de mise en œuvre ; les besoins en termes de places pour nourrissons ; la capacité de l'établissement à fournir des services, incluant des soins pour nourrissons ; et la capacité de l'établissement à fournir des services inclusifs qui répondent aux besoins des communautés linguistiques, des populations diverses, des enfants vulnérables et des communautés autochtones.

Q5. La liste d'attente de ma garderie éducative est longue. Pourquoi est-ce impossible de créer de nouvelles places désignées dès maintenant ?

R. Les exploitants ou exploitantes qui souhaitent offrir davantage de places désignées devront se conformer à la [Politique 901](#) : *Attribution de places dans les garderies éducatives désignées*. Les exploitantes ou exploitants qui souhaitent obtenir un permis d'exploitation pour une garderie éducative ou créer de nouvelles places sans désignation peuvent le faire en tout temps.

Q6. Pourquoi la politique d'attribution de places dans les garderies éducatives désignées met-elle l'accent sur les places pour nourrissons ?

R. De nombreuses séances d'engagement avec les parents et les intervenants du milieu ont révélé un besoin urgent de places pour les enfants de moins de deux ans dans la province. Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à prioriser la création de places pour bébés afin de mieux soutenir le retour sur le marché du travail des nouveaux parents.

Q7. Je suis propriétaire d'un établissement désigné et je souhaite créer de nouvelles places. Est-ce possible ?

R. Les exploitants ou exploitantes qui souhaitent offrir davantage de places désignées devront se conformer à la [Politique 901](#) : *Attribution de places dans les garderies éducatives désignées* pour obtenir la désignation de nouvelles places ou de places additionnelles selon le processus d'appel de propositions.

Q8. Où peut-on s'adresser pour obtenir de l'information ?

R. Les exploitants et les parents peuvent communiquer avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance par téléphone au numéro sans frais 1-833-221-9339 ou par courrier électronique à EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca.